

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 02645

Numéro SIREN : 835 004 094

Nom ou dénomination : AVISA PARTNERS

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2018 sous le numéro de dépôt 14510



1801919501

DATE DEPOT : 2018-02-13

NUMERO DE DEPOT : 2018R014510

N° GESTION : 2018B02645

N° SIREN : 835004094

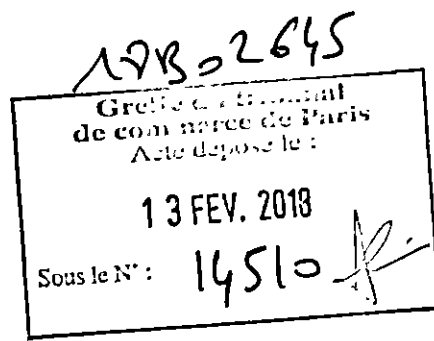
DENOMINATION : AVISA PARTNERS

ADRESSE : 12 rue de Presbourg 75116 Paris

DATE D'ACTE : 2018/02/12

TYPE D'ACTE : RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

NATURE D'ACTE :



RK12022018

Société par actions simplifiée

**AVISA PARTNERS**

12 rue de PRESBOURG  
75116 PARIS

RCS PARIS 835 004 094  
-----

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS**

Frédéric GONTARD  
160 rue Vendôme  
69003 LYON

Frédéric GONTARD  
160 rue Vendôme  
69003 LYON

LYON le 12 février 2018

Monsieur Matthieu CREUX  
Sas AVISA PARTNERS  
12 rue de PRESBOURG  
75116 PARIS

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS**

Messieurs, ,

L'associé unique de la société par actions simplifiée **AVISA PARTNERS**, m'a désigné en qualité de Commissaire aux Apports en date du 29 Janvier 2018, pour les opérations d'apports de :

- 300 parts de la société **AVISA PARTNERS**, société de droit Belge. par Monsieur **Jacques LAFITTE** ;
- 207 268 actions de la société **CDP**, société de droit Français de la part de tous les associés, associés dont les noms figurent dans le paragraphe 1-2.

à la société **AVISA PARTNERS**, société immatriculée à PARIS le 29 janvier 2018 sous le numéro 835 004 094.

Les études préalables effectuées, qui ont été préparées pour cette opération, m'ont été soumises.

J'ai obtenu les renseignements et justifications demandés, ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à l'accomplissement de la mission dont je vous rends compte dans ce présent rapport.

En outre je précise que la détermination, la valorisation, les conditions et la rémunération de l'apport des titres sont décrits dans le contrat d'apport signé entre les apporteurs et la société bénéficiaire.

## I - EXPOSE

Il s'agit d'une double opération d'apports en nature :

1-1° de trois cents (300) parts sociales de la société AVISA PARTNERS, société à responsabilité limitée de droit belge, au capital de 75 000,00 € dont le siège social est situé Avenue du Général EISENHOWER 59 - 1030 SCHERBEEK - BRUXELLES, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0886.439.844, détenues par Monsieur Jacques LAFITTE.,

1-2° de 207 268 actions en pleine propriété de la société CDP, société par actions simplifiée au capital social de 621.804 euros, dont le siège social est situé 12, rue de Presbourg - 75116 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 528 523 293, représentée par son président, Monsieur Matthieu CREUX et dont les actions sont détenues par :

1. **FINANCIERE PAGNOL**, société par actions simplifiée au capital de 1.151.524 euros, dont le siège social est situé 12, rue de Presbourg - 75116 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 801 601 857, dûment représentée par Monsieur Matthieu CREUX, à hauteur de 98 477 actions (47,51%)
2. **SCI OGHMIOS**, société civile immobilière au capital de 920.401 euros, dont le siège social est situé 234, rue du Faubourg Saint Honoré - 75008 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 501 010 144, dûment représentée par Monsieur Arnaud DASSIER, à hauteur de 86 983 actions (41,97%)
3. **Monsieur Jérôme YOMTOV**, né le 14 décembre 1971 demeurant 3, rue Benjamin Franklin - 75016 PARIS, à hauteur de 10 365 actions (5,00%)
4. **Monsieur Antoine CREUX**, né le 27 novembre 1959 à TONNERRE (89), demeurant 103, boulevard de la Reine - 78000 VERSAILLES, à hauteur de 1 575 actions (0,76%)
5. **Monsieur Antoine VIOLET-SURCOUF**, né le 28 avril 1978, à PARIS, de nationalité française, demeurant 36, rue Henri Tariel - 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX, à hauteur de 9 868 actions (4,76%)

à la société AVISA PARTNERS, société par actions simplifiée au capital de 1 € dont le siège social est situé 12 rue de PRESBOURG - 75116 PARIS, immatriculée au RCS PARIS sous le numéro 835 004 094.

Le but de cet apport est de permettre à la société AVISA PARTNERS de détenir 100% du capital et des droits de vote :

- de la société CDP ;
- de la société AVISA PARTNERS, société de droit belge, une fois le rachat des 450 parts appartenant à Madame Laila KJELDEN, opération se faisant concomitamment à l'apport.

## **II - EVALUATION DES APPORTS**

### **II-1 Valorisation des actions de la société AVISA PARTNERS (Société de droit Belge)**

Pour le calcul de la valorisation des titres de la société AVISA PARTNERS, il a été tenu compte de la valorisation des parts sociales sur la base des comptes arrêtés au 30/09/2016, de l'audit réalisé au cours du dernier trimestre 2017, et rapproché des comptes au 30/09/2017, comptes non totalement arrêtés, certains points « mineurs » restant à définir sans pour autant avoir une incidence sur le résultat final.

La valeur de la société a été déterminée en prenant cinq fois l'EBITDA de l'exercice clos au 30/09/2016 auquel ont été rajoutés les capitaux propres de la société.

Il ressort d'un rapport d'expert indépendant que l'EBITDA utilisé est un peu supérieur à la réalité, que le résultat au 30/09/2017 retraité viendrait corroborer cette survalueur de l'EBITDA, mais qu'à contrario le coefficient utilisé est sur une fourchette basse.

Le montant des 300 parts sociales a donc été évalué à la somme de 3 406 062 €, soit 11 353,54 € la part.

### **II-2 Valorisation des actions de la société CDP**

Pour le calcul de la valorisation des titres de la société CDP, il a été tenu compte de la valorisation des actions sur la base des comptes arrêtés au 31/12/2016, de l'audit réalisé au cours du dernier trimestre 2017, et rapproché des comptes au 31/12/2017, comptes non totalement arrêtés, certains points « mineurs » restant à définir sans pour autant avoir une incidence sur le résultat final.

La valeur de la société a été déterminée en prenant cinq fois l'EBITDA de l'exercice clos au 31/12/2016 auquel ont été rajoutés les capitaux propres de la société.

Par rapport aux comptes provisoires de l'exercice arrêté au 31 décembre 2017, ce montant serait supérieur à la valorisation effectuée précédemment, mais acceptée par toutes les parties en présence, que ce soit les actionnaires de la société CDP, les associés de la société AVISA PARTNERS (Belgique), l'associé unique de la société AVISA PARTNERS (France), et enfin l'associé majoritaire de la société LEXFO, qui bénéficie de l'option d'apporter 45% de sa société sur ces mêmes bases d'ici décembre 2019.

Une décote a été décidée afin de ne pas diluer l'apport effectué par Monsieur Jacques LAFITTE, apport concernant les 300 parts sociales de la société AVISA PARTNERS.

Le montant des 207 268 actions a donc été évalué à la somme de 15 606 171 €, soit 75,29464 € l'action.

Cette évaluation n'entraîne aucune conséquence défavorable à l'égard de quiconque. Toutes les parties concernées se sont mises d'accord sur ces évaluations préalablement à l'assemblée qui va acter cette opération.

### III - AVANTAGES PARTICULIERS

Conformément aux dispositions de l'Article L.225-147 du Code de commerce, l'existence d'avantages particuliers n'a pas été portée à ma connaissance et je n'en ai découvert aucun au cours de mes contrôles.

### IV - CONCLUSION

J'ai effectué mon audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que la valeur des biens apportés n'est pas surévaluée par rapport à la réalité.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus, dont le total s'élève à 19 021 233 € (dix-neuf millions douze mille deux cent trente-trois euros), apports rémunérés en actions de la société AVISA PARTNERS :

- Apport des parts sociales AVISA PARTNERS :	3 406 062,00 €
- Apport des actions de la société CDP :	15 606 171,00 €

Soit un apport total de : 19 012 233,00 €  
rémunéré par la création de 19 012 233 actions de 1 € de nominal chacune.

Le capital de la société AVISA PARTNERS passera donc de 1 € à 19 012 234 € une fois les deux opérations d'apport réalisées.

Ainsi informés, après lecture du présent rapport du Commissaire aux Apports, il vous appartient de voter les résolutions qui vous sont proposées pour rendre définitif ces apports.



**Frédéric GONTARD**  
Commissaire aux Apports